

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VENDREDI 27 MAI 2011

DATE DE CONVOCATION : 23 mai 2011
DATE D’AFFICHAGE : 23 mai 2011
CONSEILLERS EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 16
POUVOIRS : 3
VOTANTS : 19

L’an deux mil onze, le vingt sept mai, à vingt et une heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MUNCH, Maire.

Etaient présents : Jacques DELPORTE, Robert DUVEAU, Martine FITTE-REBETÉ, Jean WEYER Maires Adjoints, Daniel CAHUZAC, Hervé DELAVEAU, Françoise CÉLAS, Isabelle BRUAUX, Serge GUINDOLET, Dany ROUGERIE, Patricia DESCROIX, Raphaël MENDES, Michel LAKDARI, Stéphane MEUNIER, Guy CABANIÉ formant la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Absents représentés : Matthieu MAIA représenté par Mireille MUNCH
Geneviève GENDRE représentée par Robert DUVEAU
Pascal JACQUES représenté par Martine FITTE-REBETÉ

Secrétaire de séance : Raphaël MENDES

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 29 AVRIL 2011

Aucune autre observation n’étant formulée, le Conseil Municipal approuve à l’unanimité le procès-verbal de sa réunion du 29 avril 2011.

ENQUETE PUBLIQUE STE DECATHLON POUR IMPLANTATION SUR LES COMMUNES DE FERRIERES-EN-BRIE ET BUSSY-SAINT-GEORGES : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande présentée par la Société DECATHLON à l’effet d’être autorisée à exploiter une plate-forme logistique située Parc d’Activités du Bel-Air – Rue Froelicher sur les communes de Ferrières-en-Brie et Bussy-Saint-Georges,

Après en avoir délibéré et à l’unanimité des membres présents,

Article Unique : ÉMET un avis favorable sur la demande d'autorisation présentée par la Société DECATHLON à l'effet d'être autorisée à exploiter une plate-forme logistique située Parc d'Activités du Bel-Air – Rue Froelicher sur les communes de Ferrières-en-Brie et Bussy-Saint-Georges.

TRANSPORTS SCOLAIRES : SUBVENTIONNEMENT CARTE IMAGINE'R 2011/2012
--

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il y a lieu que la commune doit concourir au transport scolaire des collégiens et des lycéens de Ferrières-en-Brie,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : DÉCIDE de subventionner à hauteur de 108 € la carte IMAGINE'R pour les collégiens et les lycéens de Ferrières-en-Brie pour l'année scolaire 2011/2012.

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec le GIE COMUTITRES.

AMENAGEMENT D'UNE LUDOTHEQUE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE
--

Exposé de Madame Le Maire,

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal son projet de création d'une ludothèque municipale. Cette structure serait installée dans le logement situé au-dessus de la salle des jeunes et de la bibliothèque municipale. Des aménagements seront nécessaires pour accueillir le public dans ce local d'environ 80m². En plus des travaux de rafraîchissements des murs et des sols, il sera également nécessaire de faire installer un ascenseur, conformément à la réglementation.

La ludothèque fonctionnera, les mercredis et samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h. Elle accueillera également les écoles et le RAM les jours de semaine, ainsi que le centre de loisirs les mercredis et vacances scolaires.

Il y a aura deux agents à temps partiel sur la structure pour assurer les permanences et les animations. Ils seront également chargés de gérer le fond de jeux et de mettre en place les animations avec les différentes structures reçues (Écoles, CLSH, RAM...).

Dans un premier temps la ludothèque ne proposera pas d'emprunt de jeux à son public qui devra venir jouer sur place. En effet, pour le lancement du projet, nous n'aurons pas un fond de jeux suffisamment conséquent pour pouvoir à la fois proposer des emprunts tout en gardant un choix intéressant au public fréquentant la ludothèque sur place.

Le public visé

Les familles de la commune seront visées avant tout. Mais toutes les tranches d'âge de la population seront touchées à travers des créneaux alloués :

- les 0-3 ans à travers le RAM et l'association des assistantes maternelles
- les 3-10 ans avec les écoles et le centre de loisirs
- les adolescents avec la structure jeunes
- les 60 ans et plus avec l'association des aînés

Les familles souhaitant venir profiter de la ludothèque devront y adhérer. Cette adhésion serait forfaitaire pour l'ensemble de la famille et valable pour une année.

Financement :

La création de la ludothèque entre dans le champ de financement de notre contrat enfance jeunesse et fera donc l'objet d'un subventionnement sur les coûts de fonctionnements annuels.

Par ailleurs, ce projet entre également dans le champ de financement de la réserve parlementaire, le dossier de subvention est en cours de constitution.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1er : APPROUVE le projet de création de ludothèque

ARTICLE 2: AUTORISE Madame le Maire à entreprendre toutes les demandes de subventions nécessaires au financement de ce projet.

MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE PARTIELLE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE RENFORCEMENT EN EAU POTABLE, DE MISE EN SEPARATIF DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT, EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES ET DE VOIRIE – 2EME TRANCHE : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la proposition du bureau d'Etudes TEST INGENIERIE,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : DONNE acte à Madame le Maire de son information.

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire a signer le marché avec le bureau d'Etudes TEST INGIENRIE, dans le cadre de la maîtrise d'œuvre partielle des travaux de renforcement en eau potable, de mise en séparatif des réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales et de voirie – 14 Rue Gambetta – 77400 THORIGNY, pour un montant de **40 521.00 HT**, soit **48 463.12 €TTC**.

Article 3 : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2011 de la commune.

FINANCES : DECISIONS MODIFICATIVES

Exposé de Madame Le Maire,

Il est proposé aux Conseillers municipaux de prendre les décisions modificatives suivantes :

Sur le budget communal :

Section de Fonctionnement

Crédits à ouvrir :

Chapitre 65 Article 657362 Subvention CCAS : 5 000.00 euros

Crédits à réduire :

Chapitre 65 Article 65736 : - 5 000.00 euros

Section d'Investissement

Crédits à ouvrir :

Chapitre 23 Article 238 Avances et acomptes Opération 144 : 29 000.00 euros

Crédits à réduire :

Chapitre 23 Article 2315 Opération 144 : - 29 000.00 euros

Sur le budget eau et assainissement :

Section de Fonctionnement

Crédits à ouvrir :

Chapitre 011 Article 6378 : Autres taxes et redevance : 271 617.62 euros

Crédits à réduire :

Chapitre 011 Article 637 : - 271 617.62 euros

Crédits à ouvrir :

Chapitre 042 Article 6811 Dotations aux Amortissements : 15 000.00 euros

Crédits à réduire :

Chapitre 68 Article 681 : - 15 000.00 euros

Crédits à ouvrir :

Chapitre 70 Article 70128 Autres taxes et redevances : 96 095.80 euros

Crédits à réduire :

Chapitre 70 Article 7012 : - 96 095.80 euros

Section d'Investissement

Crédits à ouvrir :

Chapitre 23 Article 238 Avances et acomptes Opération 144 : 15 000.00 euros

Crédits à réduire :

Chapitre 23 Article 2315 Opération 144 : - 15 000.00 euros

Crédits à ouvrir :

Chapitre 040 Article 28158 Autres Opération OFI : 15 000.00 euros

Crédits à réduire :

Chapitre 16 Article 1641 Opération OFI : - 15 000.00 euros

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Article Unique : VOTE les décisions modificatives énoncées ci-dessus.

URBANISME : DENOMINATION DES VOIES DU DOMAINE DU MOULIN DE LA BROUSSE
--

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est désormais nécessaire de dénommer les voies du projet « Domaine du Moulin de la Brosse » situé au sud de la Route de la Brosse,

Il est donc proposé au Conseil Municipal de retenir les dénominations suivantes :

- Allée du Col de Cygne
- Rue de l'Alambic
- Impasse de l'Alambic

- Allée du Chauffe-vin,
- Allée du Pressoir,
- Rue de la Distillerie
- Place de la Distillerie
- Allée du Bouilleur
- Impasse du Bouilleur

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Article Unique : **DECIDE** de retenir les dénominations des voies citées ci-dessus pour le « Domaine du Moulin de la Brosse » situé au sud de la Route de la Brosse (plan ci-annexé).

QUESTIONS DIVERSES

Madame MUNCH communique le planning des manifestations à venir.

Plus aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 22h00.



Le Maire,


Mireille MUNCH